Collectes séparées en Suisse

Quels déchets?	Bases légales (ordonnances)?	Comment la collecte et le recyclage sont-ils financés?	Montant?	Qui gère le financement?	Qui collecte et transportet?	Oû éliminer?
Papier et carton	Aucune	Solution volontaire: Contrat-cadre entre les associations communaux et les entreprises de valorisation	Varie selon la commune, la qualité et la quantité de collecte (10, 20, 40 ou 50 CHF/t)	Commune	Communes	Ramassages communauxPoints de collecte publics
Emballages en verre	OEB ¹ (prescriptions sur la taxe d'élimination anticipée et sur la taux de valorisation)	Taxe d'élimination anticipée ⁴ (TEA)	2, 4 ou 6 cts par bouteille	VetroSwiss	Communes	Points de collecte publicsRamassages communaux
Appareils électriques et électroniques	OREA ³ (prescriptions sur l'obligation de rapporter)	Solution volontaire: Contribution anticipée de recyclage ⁵	Varie selon le type d'appareil	SWICO (bureautique, informatique, loisirs) S.E.N.S (électroménager, équipements de sport et jouets)	• SWICO • S.E.N.S	 Points de vente (obligation de reprise) Parfois points de collecte publics
Lampes fluorescentes	OREA ³ (prescriptions sur l'obligation de rapporter)	Solution volontaire: Contribution anticipée de recyclage ⁵	Varie selon le type	SLRS Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires	• SLRS • S.E.N.S	 Points de vente (obligation de reprise) Parfois points de collecte publics
Bouteilles PET	OEB ¹ (prescriptions sur le taux de valorisation et sur l'obligation subsidiaire de reprendre)	Solution volontaire: Contribution anticipée de recyclage ⁵	1,8 cts par bouteille	PET-Recycling Suisse	PET-Recycling Suisse	Containers à proximité des points de ventes et parfois mis à disposition par les communes
Boîtes de conserve	Aucune	Solution volontaire: Contribution anticipée de recyclage ⁵	1 ct par boîte	FERRO Recycling	Communes	Points de collecte publics
Emballages en aluminium, canettes en aluminium	OEB¹ (prescriptions sur le taux de valorisation et sur l'obligation subsidiaire de reprendre les emballages de boissons en alu)	Solution volontaire: Contribution anticipée de recyclage ⁵	2 cts par canette, 1 ct par tube et par emballage pour nourriture d'animaux	IGORA-Coopérative pour le recyclage des boîtes en aluminium	Communes IGORA (canettes)	 Points de collecte publics Des presses pour les canettes aurpès des points de vente et auprès des bureaux
Piles	ORRChim² (prescriptions sur la taxe d'élimination anticipée et sur le taux de valorisation)	Taxe d'élimination anticipée ⁴ (TEA)	3.20 CHF par kilo de piles	INOBAT	Commerçants	 Points de vente (obligation de reprise) Parfois points de collecte publics
Voitures	Aucune	Solution volontaire: Contribution anticipée de recyclage ⁵ pour l'élimination des RBA ⁶	Actuellement cessé (jusque 2006: CHF 30)	SARS, Fondation Autorecycling	Marchands de voitures, garages	Marchands Marchands de ferraille

Ordonnance sur les emballages pour boissons
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, annexe 2.15
Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
La taxe d'élimination est obligatoire et repose sur une taxe légale
La contribution de recyclage est prélevée sur la base d'une convention librement consentie par la branche concernée